



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-00-2026

RÈGLEMENT 816-00-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 413 000 \$ POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CARDINAL ENTRE LES RUES PRINCIPALE ET OUELLETTE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [REDACTED] 2026;

QU'À SA SÉANCE DU [REDACTED] 2026, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

Description des travaux

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux pour la réfection et le réaménagement de la rue Cardinal entre les rues Principale et Ouellette, selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par M. Noureddine Herzi, ing, en date du 13 avril 2026, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Dépenses

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 413 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Emprunt

3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 413 000 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans.
4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

Taxe spéciale – Rôle d'évaluation

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Emploi de l'excédent

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de

remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Entrée en vigueur

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe « A » - Estimation détaillée

Simon Lacoste, maire

Isabelle Paquette, greffière

Avis de motion :
Dépôt projet :
Adoption règlement :
Certificat approbation MAMAH :
Entrée en vigueur :

Annexe A du Règlement 816-00-2026

Réfection de la chaussée et amélioration de la sécurité – Rue du Cardinal
Estimation préliminaire

Item	Description	Total
1.0	Section Civil	
1.1	Organisation de chantier, maintien de la circulation et signalisation de chantier	60 000.00 \$
Sous-total - Organisation de chantier, maintien de la circulation et signalisation de chantier		60 000.00 \$
1.2	Fondation rue	
1.2.1	Pavage à enlever sur la pleine épaisseur – chaussée	87 000.00 \$
1.2.2	Décontamination de la fondation granulaire existante (MG-20) sur 75 mm d'épaisseur et rechargement en granulats MG-20 sur 75 mm – chaussée	168 000.00 \$
1.2.3	Drain perforé 150 mm (avec excavation, pierre drainante, géotextile, remblai/compaction)	37 800.00 \$
Sous-total - Fondation de rue		292 800.00 \$
1.3	Pavage, bordures et trottoirs	
1.3.1	Enrobé bitumineux ESG-14 PG 58S-28, couche de base de 70 mm - chaussée	196 000.00 \$
1.3.2	Enrobé bitumineux ESG-10 PG 64H-28 – ENROBÉ FIBRÉ, couche de surface de 60 mm – chaussée	201 600.00 \$
1.3.3	Nettoyage de la surface de pavage de base avant la pose de la couche d'usure	5 600.00 \$
1.3.4	Fourniture et mise en place d'un liant d'accrochage	5 600.00 \$
1.3.5	Planage au raccordement du pavage existant (clé de pavage)	700.00 \$
1.3.6	Trottoir monolithique en béton – largeur 1,5 m – fourniture et construction	105 000.00 \$
1.3.7	Relevé topographique des travaux (réception provisoire)	1 500.00 \$
Sous-total - Voirie, fondations, chaussée et piste cyclable		516 000.00 \$
1.4	Égout pluvial	
1.4.1	Regard pluvial – ajuster au profil fini – remplacer la grille par un tampon (cadre + tampon) (coordonné avec nouveau trottoir)	8 000.00 \$
1.4.2	Regard pluvial - existant à déplacer (conflit avec nouveau trottoir), incluant raccordement et remise en état, complet.	8 000.00 \$
1.4.3	Ajout de section en béton pour regards ou puisards – chaussée, trottoir et piste cyclable	11 000.00 \$
1.4.4	Puisard de rue proposé – type p-1 – installation complète incluant raccordement au collecteur pluvial existant	37 600.00 \$
Sous-total - Égout pluvial		64 600.00 \$

1.5	Aqueduc	
1.5.1	Vanne existante à enlever et à remplacer (borne-fontaine)	15 000.00 \$
1.5.2	Vanne existante à enlever et à remplacer (rue)	10 000.00 \$
1.5.2	Rinçage et désinfection (chloration) du tronçon isolé d'aqueduc, incluant purge et analyses bactériologiques, complet.	6 750.00 \$
Sous-total - Aqueduc		31 750.00 \$
1.6	Égout sanitaire	
1.6.1	Regard sanitaire existant – ajustement au profil fini (rue/chaussée)	9 000.00 \$
Sous-total - Aménagement paysager - îlot de verdure		9 000.00 \$
1.7	Signalisation et marquage	
1.7.1	Poteau de signalisation	3 500.00 \$
1.7.2	Panneau de signalisation à déplacer sur nouveau poteau	280.00 \$
1.7.3	Panneau de signalisation à ajouter	
1.7.3.1	- Panneau P-270-2-D, Passage pour piétons, 450 x 600	85.00 \$
1.7.3.2	- Panneau P-270-2-G, Passage pour piétons, 450 x 600	85.00 \$
1.7.3.3	- Panneau P-70-3-B, Limite de vitesse, 600 x 750	100.00 \$
1.7.3.4	- Panneau P-160-1-G, Arrêt interdit (excepté bus), 300X600	85.00 \$
1.7.3.5	- Panneau P-160-1-D, Arrêt interdit (excepté bus), 300X600	85.00 \$
1.7.4	Ligne jaune continue de 100 mm de largeur	1 640.00 \$
1.7.5	Ligne blanche continue de 100 mm de largeur	60.00 \$
1.7.6	Ligne blanche discontinue de 100 mm de largeur	125.00 \$
1.7.7	Symbole de flèche directionnelle	1 125.00 \$
1.7.8	Ligne d'arrêt blanche pour chaussée de 450 mm de largeur	50.00 \$
1.7.9	Bandes de passage piétonnières blanches de 600 mm de largeur	350.00 \$
1.7.10	Marquage au sol – zone d'arrêt d'autobus / interdiction de stationner (délimitation + hachures), peinture blanche (ou jaune selon norme), largeur 2,5 m, complet.	1 500.00 \$
1.7.11	Symbole pour piste cyclable : macle, chevron et bicyclette	1 440.00 \$
1.7.12	Ligne d'arrêt blanche pour piste cyclable de 300 mm de largeur	12.50 \$
1.7.13	Marquage – séparation piste cyclable / chaussée – double ligne blanche continue + bande hachurée (0,6 m)	4 920.00 \$
1.7.14	Bollards flexibles – fourniture et installation	6 300.00 \$
Sous-total - Signalisation et marquage		21 742.50 \$
2.0	Section Électricité	
2.1	Électricité	
2.1.1	Lampadaire type A – fourniture et installation complète	30 000.00 \$
2.1.2	Base de béton type A – fourniture et installation	10 000.00 \$
2.1.3	Tranchée hors chaussée (tranchée ouverte) – excavation, remblai et compaction	6 500.00 \$
2.1.4	Tranchée traverse de rue – excavation/forage (selon méthode), remblai et compaction	4 375.00 \$
2.1.5	Conduit PVC – fourniture et pose	3 875.00 \$
2.1.6	Conducteur #6 RWU90 XLE (-40C) – fourniture et installation	3 800.00 \$
2.1.7	Conducteur #8 RWU90 XLE (-40C) VERT – fourniture et installation	1 600.00 \$
2.1.8	Plans électriques (incluant calculs), demande Hydro-Québec, coordination, inspections et mise en service	5 000.00 \$
2.1.9	Fût / point d'alimentation – fourniture et installation (si requis) – provision	5 000.00 \$
2.1.10	Panneau de contrôle / commande d'éclairage – fourniture et installation complète	15 000.00 \$
2.1.11	Travaux divers et généraux	1 000.00 \$
Sous-total - Électricité		86 150.00 \$

3.0	TRAVAUX DIVERS GÉNÉRAUX (PROVISION)	
3.1	Gestion, transport et disposition des déblais de 2e classe, A-B, B-C et > C	
3.1.1	- Classe A-B (provision)	75.00 \$
3.1.2	- Classe B-C (provision)	250.00 \$
3.1.3	- Classe > C (provision)	300.00 \$
3.2	Démolition	
3.1.4	Pavage privée à démolir	280.00 \$
3.1.5	Trottoir de béton à démolir	375.00 \$
3.1.6	Bordure de béton à démolir	400.00 \$
3.1.7	Bordure de béton à construire, incluant le remplissage (remblayage) en arrière, complète.	2 000.00 \$
3.1.8	Déplacement et ajustement de regard puisard existant	6 000.00 \$
3.4	Réfection des entrées privées	
3.2.1	En pavage	3 000.00 \$
3.2.2	En gravier	500.00 \$
3.2.3	En pavé de béton	2 625.00 \$
3.2.4	Réfection de terrain engazonné	750.00 \$
3.2.5	Protection d'un regard de Bell en chaussée	1 000.00 \$
3.2.6	Protection ou remise en état de la boucle de détection de circulation existante	1 000.00 \$
3.5	Mobilier urbain	
3.3.1	Banc extérieur (modèle type, lattes + structure acier) – fourniture et installation.	9 000.00 \$
Sous-total - Travaux divers (provision)		27 555.00 \$
Sous-total - Travaux		1 109 597.50 \$
Provision pour imprévus ± 10 %		110 959.75 \$
Total des travaux		1 220 557.25 \$
Honoraires professionnels ± 5 % (plans et devis, consultants et surveillance)		61 027.86 \$
Sous-total		1 281 585.11 \$
Taxe nette 4,9875 %		63 919.06 \$
Montant net		1 345 504.17 \$
Financement ± 5 %		67 275.21 \$
Total		1 412 779.38 \$